

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 545

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOUAI

Ventes et cessions

432 960 078 RCS Douai.

AVENIR CONSEIL ELEVAGE.

Forme : Société coopérative agricole à capital variable.

Capital variable : 0.00 EUR(capital variable).

Adresse : 5, Avenue François Mitterrand, 59400 Cambrai.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 avril 2026 via Docusign : La Société Coopérative Agricole AVENIR CONSEIL ELEVAGE, dont le siège social est sis 5 avenue François MITTERRAND - 59400 CAMBRAI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI sous le numéro 432 960 078, agréée sous le numéro 11424 par le HCCA et dont le capital au 31 décembre 2025 s'élevait à 105 243 € ; Tournai-Sete Coopérative Agricole GENES DIFFUSION, dont le siège social est sis 3595 Route de Tournai 59500 DOUAI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI, sous le numéro 783 572 209, agréée sous le numéro 10 498 par le HCCA et dont le capital social au 31 décembre 2025 s'élevait à 1 281 346 € ; ont établi un projet de fusion par voie d'absorption : de la coopérative AVENIR CONSEIL ELEVAGE par la coopérative GENES DIFFUSION, à qui la coopérative AVENIR CONSEIL ELEVAGE fera apport de la totalité de son actif évalué à 4 908 425 €, à charge de la totalité de son passif réel évalué à 2 391 146 €, soit un apport net d'un montant de 2 517 306 €. En vue de rémunérer l'apport net effectué par la coopérative AVENIR CONSEIL ELEVAGE, la coopérative GENES DIFFUSION procèdera, à titre d'augmentation de son capital social, à la création de parts de 1 euro de valeur nominale chacune, représentative du montant du capital social de 105 243 euros de la coopérative AVENIR CONSEIL ELEVAGE. Le rapport d'échange est calculé sur la base de la valeur nominale respective de chaque coopérative soit deux parts sociales de 1,50 euros de la coopérative AVENIR CONSEIL ELEVAGE pour trois parts sociales de 1 euro de la coopérative GENES DIFFUSION. A l'issue de cette opération et après l'annulation des parts auto-détenues, le capital social de la coopérative GENES DIFFUSION sera porté de 1 281 346 euros à 1 386 589 euros. Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des coopératives. Le projet de traité de fusion sera soumis pour approbation aux assemblée générales extraordinaires du 26 mai 2026 pour la coopérative AVENIR CONSEIL ELEVAGE 17 juin 2026 pour la coopérative GENES DIFFUSION Les créanciers de la société apporteuse, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Conformément aux dispositions de l'article R 526-6 du

code rural, deux copies certifiées conformes du projet de traité de fusion sont déposées au greffe du tribunal de commerce de de DOUAI en date du 22/04/2026..

